

Le **MAIRE** de GRANVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU le Code Pénal,

VU les conditions et risques de perturbations météorologiques (tempête),

CONSIDERANT l'article L 2212-1 du code général des collectivités territoriales qui précise que le Maire est chargé de la police municipale ;

CONSIDERANT l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que la police municipale a pour objet d'assurer la sûreté et la commodité des passages dans les rues et voies publiques,

CONSIDERANT la nécessité d'interdire l'accès au jardin Christian DIOR :

ARRETE

ARTICLE 1 Par précaution, le jardin Christian DIOR, sera interdit au public **du mercredi 22 octobre 2025 à 17h00 au vendredi 24 octobre 2025 à 09h00.**

ARTICLE 2 Seuls les employés des services municipaux, la police municipale Pluricommunale, la police nationale et les services de secours sont autorisés à cheminer sur les promenades pour des raisons de services et de prévention auprès des personnes imprudentes.

ARTICLE 3 La Ville de GRANVILLE ne pourra être tenue responsable des accidents pouvant survenir du fait de l'inobservation de la réglementation.
Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 Une signalisation appropriée destinée à informer le public du danger existant sera mise en place par les Services de la Ville.

ARTICLE 5 Le présent arrêté sera affiché à la Mairie ainsi qu'aux entrées du jardin Christian DIOR.

ARTICLE 6 La Directrice Générale des Services de la Mairie ; le Commandant, Chef de la Circonscription de Police de Granville, le Chef de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté

GRANVILLE, LE 22 OCTOBRE 2025

ARRETE N°2025-10-AR-1506

DESTINATAIRES	NOMBRE
Affichage	1
Police Nationale	@
Pompiers	@
Police Municipale Pluricommunale	@
Catherine CHARTRIN	@
Groupe Presse	@
Service Communication	@
Office du Tourisme	@
Gilles MENARD	@
Fany GARCION	@
Cabinet du Maire	@
Myriam JACOB	@
Laurent PETITGAS	@
Ludovic NICOLLE	@
Pascal DRIEU	@
Sylvain CLEMENT	@
Emmanuel MELAIN	@
Mickaël AUVRAY	@
Jardin CHRISTIAN DIOR	@
Brigitte RICHART	@
Laure GUERIF	@
Groupe réunion des services	@
Services Techniques	@

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr